

# Open source

## Des économies réelles grâce aux logiciels libres ?

Les logiciels libres sont couramment associés à la gratuité, mais cela n'est pas toujours le cas. Leur adoption implique des coûts annexes qui rendent difficile le calcul des économies réalisées.

Dans un contexte budgétaire très contraint, les logiciels libres, que l'on peut acquérir à moindre coût, ne peuvent qu'éveiller l'intérêt des collectivités. Selon une étude menée fin 2009 par le cabinet Markess International spécialisé dans l'analyse de la modernisation des organisations via les technologies de l'information, 93% des collectivités avaient déjà adopté un ou plusieurs logiciels libres. Un chiffre à nuancer puisque celles qui ont rempli le questionnaire comptaient sans doute parmi les plus impliquées, mais qui traduit une tendance au développement de l'open source.

### Réduction du budget

« Dans notre ville, en 2003, tout le monde était partant pour passer au logiciel libre, mais pas forcément pour les mêmes raisons : les élus de l'époque, parmi lesquels un ingénieur du CNRS, appréciaient l'aspect « partage du savoir » ; en tant que responsable du service informatique, je souhaitais faire monter en compétences mon équipe ; quant à la direction générale, elle y a vu une notion d'économie. L'argument selon lequel le budget d'investissement informatique pouvait être divisé par deux a fini de convaincre tout le monde », explique François Raynaud, aujourd'hui responsable de la partie développement du service informatique d'Arles (Bouches-du-Rhône). Délégué général de l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales, Pascal Feydel estime que sur un projet d'ar-

chivage électronique, opter pour l'open source permet d'obtenir une solution équivalente à celle d'un éditeur pour 30% de moins.

Reste que les économies dégagées ne sont pas évidentes à définir. Directeur du système d'information (DSI) du conseil général du Val-d'Oise, Bruno Perrin le reconnaît volontiers. « Il n'y a pas de règles, c'est à chaque collectivité de réfléchir selon ses usages. Dans une structure comme la nôtre, il est intéressant de limiter les achats de licence de logiciels de bureautique pour les agents qui tirent peu parti des capacités des outils de traitement de texte et des tableurs. Cela concerne chez nous 800 postes sur 2800, qui peuvent adopter Open Office plutôt que la solution de Microsoft, soit une économie de 245000 euros. En revanche, ceux qui utilisent à un niveau plus important les potentialités de Microsoft Office et pour qui la migration vers l'open source poserait des questions de gestion des historiques, de fusion des documents issus de bases de données et d'outils métiers ou encore de formation, les gains sont plus difficiles à évaluer. »

### Des coûts d'intégration et de maintenance

L'expérience arlésienne conforte ce constat. En 2003, le service informatique avait estimé à 780000 euros sur cinq ans les économies réalisables si la collectivité passait entièrement au libre, dont 40% imputables au seul passage à Open Office. « Nous sommes aujourd'hui arrivés aux deux tiers de ce chiffre », annonce François Raynaud. Plusieurs raisons expliquent ce déca-

### LEXIQUE

#### Logiciel libre

Il peut être utilisé, modifié et redistribué sans restriction par la personne à qui il a été distribué. Il peut donc être soumis à étude, critique et correction contrairement aux logiciels « propriétaires ». Un logiciel libre n'est pas forcément gratuit, même si cela est souvent le cas.

#### Forge

Elle désigne un système de gestion de développement collaboratif, permettant à plusieurs développeurs de participer ensemble à la création d'un logiciel.

84 %

des collectivités territoriales utilisent un logiciel en open source pour leur solution de serveur.

Source : étude 2009 Markess International

2 à 4 ans,

en moyenne, sont nécessaires pour rentabiliser ces logiciels.

lage. Face à la montée en puissance du libre, les éditeurs ont revu leur stratégie : ils ont baissé leurs prix, ce qui a minoré les économies réalisées et ont proposé des solutions interopérables plus adaptées aux collectivités, rendant moins intéressant le libre pour certains logiciels, en RH ou en finances, par exemple. La commune a aussi procédé moins rapidement que prévu. « Le passage à Linux représentait 11% des économies. Nous avons testé ce système d'exploitation sur 30 postes, mais nous avons rencontré des problèmes de compatibilité avec la messagerie. Celle-ci ayant migré en open source depuis septembre, nous allons réitérer l'expérience », poursuit François Raynaud. Il ne faut pas non plus négliger les coûts d'intégration ou de maintenance, parfois relativement élevés. DSI à la région Languedoc-Roussillon, Jean-François Mangin l'admet : « Nous sommes adeptes du libre, mais nous regardons globalement les services offerts à la collectivité et les coûts d'intégration, qui peuvent parfois être plus impor-

Face à la montée en puissance du « libre », les éditeurs ont revu leur stratégie.

LEVESQUE/GLOBEPICX



**L'EXPERT**

**PASCAL FEYDEL**, délégué général de l'Adullact (\*)

## Une réponse à la « démarche de mutualisation »

«Auparavant, chaque collectivité voulait développer sa propre solution informatique, c'est aujourd'hui trop luxueux : une collectivité regarde ce qu'a fait le voisin, s'allie avec d'autres structures pour monter une solution. C'est dans le cadre de cette démarche de mutualisation qui vise à diminuer les coûts que les logiciels libres s'imposent. Ils favorisent le travail en commun, les échanges. Les gains économiques de l'open source en découlent. Plusieurs centaines de collectivités, autour notamment de l'Agence landaise pour l'informatique, se sont ainsi réunies pour développer un projet de plateforme d'archivage élec-

tronique, fonctionnelle depuis septembre 2011. Elles ont privilégié l'open source, ce qui permettra à d'autres collectivités de dupliquer le projet et de le réaliser à moindre coût, sauf si elles veulent l'enrichir. L'Adullact a pour rôle d'animer des groupes de travail entre collectivités et de gérer une forge. Une fois le projet ficelé dans sa conception, la coopérative créée en 2006 prend le relais. Elle développe et préfinance le projet, assure sa maintenance avec pour principe que plus de collectivités adhèrent, moins le coût de la maintenance pour chacune est élevé.»

(\*) Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales.

## 4 000 HABITANTS

**C'est le seuil en dessous duquel il est peu rentable pour une collectivité d'investir dans le logiciel libre, faute de compétences internes à y consacrer et de temps pour former les agents, participer à des groupes de travail...**

tants que l'acquisition d'un progiciel d'un éditeur. Nous ne sommes pas non plus favorables à une solution gratuite si nous n'avons pas d'assurances sur la qualité de la maintenance.»

### Indépendance

Dans une étude, la direction des services informatiques de la région compare le basculement à Open Office (incluant l'achat d'une centaine de licences Microsoft Office 2010 jugées indispensables) et l'acquisition des 1040 licences Microsoft Office 2010 nécessaires à l'équipement de tous les postes de travail. L'économie prévue s'élève à 177 000 euros.

Certes le coût des licences est divisé par 10, mais il faut compter des coûts supplémentaires de migration de 50 000 euros, d'administration et d'intégration de 40 000 euros, un budget communication majoré de 10 000 euros... Les collectivités concernées sont unanimes : bien que non négligeables dans le contexte actuel, les gains économiques n'expliquent pas seuls le recours au libre. C'est avant tout leur indépendance à l'égard des éditeurs qu'elles cherchent à garantir.

Gaëlle Ginibrière